

RÉPONSE AU POSTULAT

DE M. LE CONSEILLER STEPHAN MARGELISCH

SÉANCE DU 4 MARS 2025

Réponse au postulat N° 06-2024 « L'étude et l'élaboration d'un plan financier à 5 ans en vue d'une hausse du plafond d'endettement ainsi que la cession d'actifs de la fortune communale ou de toutes autres mesures destinées au financement des investissements »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du 25 septembre 2024, Monsieur le Conseiller Stephan Margelisch a soumis à votre Conseil un postulat demandant l'étude et l'élaboration d'un plan financier à 5 ans en vue d'une hausse du plafond d'endettement, ainsi que la cession d'actifs de la fortune communale ou de toutes autres mesures destinées au financement des investissements.

Le postulat a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. La Municipalité y répond comme suit.

1. Analyse

Les différents sujets abordés par le postulant amènent les réflexions suivantes de la part de la Municipalité :

1.1. Le recours à de nouveaux emprunts bancaires en vue de financer les investissements

Le montant effectif de la dette communale au 31 décembre 2025 est de CHF 187.0 mios, soit une somme inférieure de l'ordre de CHF 38.0 mios à la prévision estimée dans le cadre de la fixation du plafond d'endettement. Ce montant ne tient pas compte des montants dus au Canton au titre de la facture sociale qui se montent à la somme totale de l'ordre de CHF 11.4 mios. Par conséquent, le montant théorique de la dette communale au 31 décembre 2025 est d'environ CHF 198.4 mios soit une somme inférieure de l'ordre de CHF 26.6 mios par rapport au plafond d'endettement

Le montant estimé de l'endettement effectif communal dans le cadre de la fixation du plafond d'endettement est de CHF 255.0 mios au 31 décembre 2026. Par conséquent, la marge de manœuvre pour le financement des investissements nets planifiés durant l'année 2026 est d'environ CHF 56.6 mios.

Dans ces circonstances, le montant total de l'endettement effectif communal à fin 2026 devrait être inférieur à celui estimé dans le cadre de la fixation du montant du plafond d'endettement.

1.2. Les dépenses nettes d'investissements prévues pour l'année 2026

Le montant total des investissements nets prévus durant l'année 2026, devrait de situer à environ CHF 30.0 mios.

Par conséquent, le montant total de l'endettement effectif de notre Commune à la fin de cette année devrait se monter à la somme approximative de CHF 228.4 mios, soit un montant inférieur de l'ordre de CHF 26.6 mios à celui prévu dans le cadre de l'évaluation du plafond d'endettement.

1.3. Nécessité d'augmenter le plafond d'endettement afin de financer les investissements

Conformément aux éléments mentionnés ci-dessus, il paraît évident que le plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 sera suffisant, et qu'il n'y a donc aucune nécessité de l'augmenter rapidement.

De plus, un nouveau plafond d'endettement pour la législature 2026-2031 sera présenté au Conseil communal de la nouvelle législature en décembre 2026.

2. Conclusions

La Municipalité considère qu'il est inutile de procéder à une augmentation du plafond d'endettement d'ici la fin de cette législature, soit avant le 30 juin 2026.

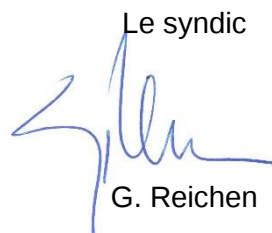
Cependant, dans le cadre de la fixation du nouveau plafond d'endettement pour la prochaine législature (années 2026 à 2031), la Municipalité présentera une planification financière sur 5 ans, en lien avec ses intentions pour cette nouvelle période. Ce document devrait être présenté au Conseil communal dans le courant du mois de décembre 2026.

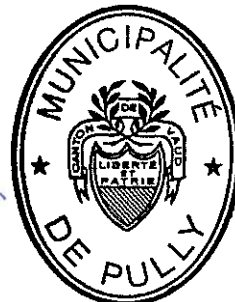
Les éventuelles ventes d'actifs ou autres mesures permettant de contribuer au financement des investissements feront, le cas échéant, l'objet de propositions ponctuelles qui seront soumises au Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Monsieur le Conseiller Stephan Margelisch.

Approuvée par la Municipalité dans sa séance du 14 janvier 2026.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

S. Cornuz